



AUTOMNE 2020 - HIVER 2021

WWW.CARAVELLES.CA

Document d'inscription AUTOMNE-HIVER 2020-2021

Une nouvelle saison va bientôt commencer, et elle débutera dans un contexte particulier. Nous vous demandons donc d'être attentifs aux règles et recommandations qui seront fournies par le Club et votre entraîneur en lien avec la COVID-19.

Considérant la situation difficile en lien avec la Covid-19 pour plusieurs familles, le paiement de la majorité des programmes se fera en deux versements cette saison. Veuillez consulter le document sur le programme de votre enfant pour voir tous les détails.

Il est important de préciser que lors de chaque saison automnale, votre enfant gradue de catégorie (ex : Un joueur U-8 en été 2020, devient un U-9 en automne 2020).

À noter que nos bureaux administratifs sont fermés, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Vous devez donc nous joindre par courriel ou au téléphone.

Politique d'aide financière

Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy/Sillery s'est doté d'un programme de solidarité afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes, provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de participer à des activités de soccer organisées par le Club. L'aide financière offerte par le Fonds de solidarité sert à défrayer la totalité ou une partie des frais d'inscription du joueur auprès du Club (un paiement de 40\$ pour frais administratifs est requis, non remboursable). Pour plus d'informations et pour accéder au formulaire, veuillez consulter la section Informations complémentaires du document d'inscription ou notre site internet, dans la section Club, Formulaires et politiques : <http://caravelles.ca/wp-content/uploads/2019/09/formulaire-programme-aide-financiere-2019-2020.pdf>

Nous vous informons que selon l'article 35.9.1 des « Règles de fonctionnement » de la Fédération de Soccer du Québec, le club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.

**Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.*

U-17/18 (nés en 2004/2003)

2 choix proposés

Lien pour les adresses des stades, terrains et gymnases : <http://caravelles.ca/notre-club/nos-terrains/>

- **Programme Récréatif**

2 activités par semaine (1 pratique + 1 match de ligue)

Saison automne + hiver : 270\$, Pause à Noël

Premier paiement 135\$ avant le 03 octobre 2020

Second paiement : 135\$ entre 01 et 31 décembre 2020

**(Possibilité aussi de faire des paiements étalés jusqu'en décembre. Les chèques doivent être datés selon les dates suivantes : 20 sept ; 20 oct. 20 nov. 20 déc.)*

Horaire de la pratique hebdomadaire

	Automne - Hiver
U-17/18 M	Selon disponibilité du coach
U-17/18 F	Selon disponibilité du coach

Matches (soccer à 7) : En fin de semaine, possibilité le vendredi soir, Stades intérieur de la région de Québec.

- **Programme niveau A**

3 activités par semaine (2 pratiques + 1 match de ligue)

Saison automne + hiver : 340\$, Pause à Noël

Premier paiement 170\$ avant le 03 octobre 2020

Second paiement : 170\$ entre 01 et 31 décembre 2020

**(Possibilité aussi de faire des paiements étalés jusqu'en décembre. Les chèques doivent être datés selon les dates suivantes : 20 sept ; 20 oct. 20 nov. 20 déc.)*

Horaire de la pratique hebdomadaire

	Automne - Hiver
U-17/18 M	Mar 22 sept au mar 23 fév
	Jeu 24 sept au jeu 25 fév

Matches (soccer à 7) : En fin de semaine, possibilité le vendredi soir, Stades intérieur de la région de Québec.

Comment s'inscrire ?

Chaque joueur doit obligatoirement compléter une fiche d'inscription et ce, pour chaque saison. Si la personne à inscrire n'est pas répertoriée (c.à.d. première inscription à vie), **elle doit présenter sa carte d'assurance maladie (ou une photocopie/photo) et une preuve de résidence* pour identification** (il est conseillé d'envoyer une photo des documents par courriel).

En vertu de la politique de la Ville de Québec, un montant supplémentaire sera demandé pour les frais d'inscription pour les **non-résidents**.

Votre enfant doit être inscrit **avant le premier entraînement** afin de faciliter l'organisation mais aussi pour des raisons d'assurance. Afin de respecter les délais de traitement d'inscription (bien lire ci-dessous les différentes modalités d'inscription), nous vous recommandons fortement de vous inscrire en ligne. Si ce n'est pas le cas, faites votre inscription tôt.

À noter que chaque chèque sans provision entrainera des coûts supplémentaires de 20 \$.

Des frais de service non-remboursables de 30\$ sont inclus dans le montant affiché dans le document des programmes proposés.

En ligne @

À partir du 11 septembre 2020

Toute la **procédure** pour l'inscription en ligne est sur la page d'accueil du site d'inscription en ligne :

<https://secure.tsisports.ca/registrariat/inscriptions/default.aspx?club=4441172667>

Pour accéder au paiement lors de votre inscription en ligne, les fenêtres publicitaires de votre navigateur web (pop ups) doivent être nécessairement activées.

Paiement par carte de crédit (Visa ou Master Card) obligatoire.



Le site de d'inscription/paiement en ligne n'est pas géré par les Caravelles mais bien par SPORDLE qui est imposé par Soccer Québec. Nous sommes conscients que le système n'est pas optimal mais cela est hors de notre contrôle.

Le club **n'envoi pas** de courriel de confirmation pour les inscriptions web

L'inscription en ligne via la plate-forme (lien plus haut) n'est pas possible :

- Pour les Seniors qui s'inscrivent avec le *forfait équipe* (se reporter à la section Senior) .
- Pour les joueurs ayant évolué pour un autre club lors de votre dernière saison active.
- Pour les non-résidents de la Ville de Québec.
- Pour les joueurs suspendus par notre club ou tout autre club de la province.
- Si un joueur a déjà joué dans un club mais qu'il ne le fait plus depuis 3 ans (dossier existant mais non-renouvelable en ligne).

***Vous devez donc procéder par la poste, ou nous envoyer les documents par courriel et un lien pour paiement par carte de crédit vous sera ensuite envoyé.**

Par la poste

Nous faire parvenir au 1229, avenue Chanoine-Morel, Québec (Québec), G1S 4B1, la fiche d'inscription avec une preuve de résidence* et une photocopie/photo de la carte d'assurance maladie (si membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), ainsi que le paiement par chèque à l'ordre du **Club Caravelles daté du jour de l'inscription** (merci d'indiquer le nom de votre enfant au bas du chèque). **Tout dossier incomplet sera mis en attente.** Pour accélérer le processus, vous pouvez envoyer tous les documents par courriel (y compris la fiche d'inscription) et poster le paiement.

Une confirmation vous sera envoyée par courriel, dans un délai de deux semaines suite à votre envoi postal. Il est très important de bien vérifier la réception du courriel, sinon, communiquez directement avec le club à ecrire@caravelles.ca. **Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription.**

*** Chaque chèque sans provision entraînera des coûts supplémentaires de 20 \$.**

***Possibilité de faire des paiements étalés jusqu'en novembre. Les chèques doivent être datés selon les dates suivantes : 20/10, 20/11.**

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

Photo de passeport

À noter que le Club Caravelles exige, que tout joueur inscrit dans la catégorie U-9 et plus doit obligatoirement prendre sa photo (selon les indications plus bas, selon le niveau). Le Club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery se déresponsabilise pour tout passeport qui ne sera pas prêt pour une photo non-prise.

- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire effectue **sa première inscription** à un **club de soccer du Québec**, sa photo doit être prise.
- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire jouait aux Caravelles ou ailleurs mais n'a jamais pris de photo, cette dernière doit être prise.
- Pour les inscrits possédant déjà un passeport (photo) au Club Caravelles ou dans tout autre Club, veuillez consulter la liste des joueurs qui doivent prendre une nouvelle photo de passeport sur notre site internet, au www.caravelles.ca, à partir du 15 septembre 2020.

La photo doit **être envoyée par courriel à l'adresse ecrire@caravelles.ca en format JPEG**. Elle doit être numérique et non numérisée. La photo doit être en haute définition, sur un fond uniforme blanc. Il est important qu'elle soit claire, bien définie et montrer le visage complet (visage + épaules centrées).

Le club peut refuser la photo si elle ne convient pas aux standards. La date limite est le 9 octobre 2020.

Habit d'équipe

Lorsqu'un joueur s'inscrit, il accepte de se conformer à la règle du port de la tenue du club. Un **gilet de match sera prêté** pour la saison automne-hiver pour les catégories visées, et devra être obligatoirement restitué à son entraîneur à la fin de celle-ci. En cas de non-restitution, le joueur sera automatiquement suspendu au niveau provincial.

Les chandails de match doivent être lavés à la machine à l'envers, et portés uniquement pour les parties.

Chaque joueur doit se prévaloir de souliers à crampons et protège-tibia. De plus, voici le reste de l'équipement demandé pour chaque catégorie d'âge :

U-5 à U-7 (Novices) : Bas noirs et shorts noirs (suggéré). Tenue sportive.

U-8 : Bas noirs et shorts noirs (obligatoire) + Gilet de match prêté par le Club

NOUVEAU

U-9 à U-12 : PRATIQUES : Bas noirs et shorts noirs (obligatoire) et chandail de pratique du club blanc (obligatoire)

MATCHS : Bas et shorts officiels verts de match (obligatoire) + Gilet de match prêté par le Club

Équipes U-13 à Senior : Bas et shorts officiels verts de match (obligatoire) + Gilet de match prêté par le Club

Vous pouvez acheter les shorts et bas officiels de match, le chandail de pratique du club ainsi que tout autre matériel nécessaire chez Influence Sport au 6295-104 Boulevard de l'Ormière (nouveaux locaux); **pour les catégories concernées, les bas et shorts officiels ainsi que le chandail de pratique du club sont obligatoires**. Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra refuser la participation aux matchs. Le matériel n'est pas en vente au Club.

Rabais familial 40 \$ et + :

Rabais Familial : À partir de l'inscription du troisième **enfant** d'une même famille résidant à la même adresse de **18 ans et moins** (les 3 enfants inscrits en même temps).

3 ^{ème} enfant	40\$ de rabais au total
4 ^{ème} enfant	80\$ de rabais au total
5 ^{ème} enfant	120\$ de rabais au total
6 ^{ème} enfant	160\$ de rabais au total

Si vous procédez à l'inscription par internet, vous pouvez bénéficier du rabais. Il suffit de payer la totalité et de nous écrire à ecrire@caravelles.ca dans les 48h suivant l'inscription pour obtenir le rabais. Nous effectuerons un remboursement du montant directement sur votre carte de crédit.

Communications

Afin de rester informé des activités du club, nous vous suggérons fortement de vous inscrire aux nouvelles de notre site internet ainsi que d'aimer notre page Facebook.

<http://caravelles.ca/> 

<https://www.facebook.com/socccaravelles> 

[club_caravelles_sfs](#) 

Nos informations sont transmises via notre site internet, ou par courriel. La Fédération de Soccer du Québec (FSQ) reconnaît le courrier électronique comme document officiel de correspondance. Il est donc **obligatoire** de fournir une adresse courriel **valide et lisible** lors de votre inscription. Si pour une raison ou une autre vous ne recevez pas nos courriels, merci de nous contacter rapidement.

Informations complémentaires

- **Politique de remboursement** : Informations disponibles au : www.caravelles.ca section Club, formulaire et politiques.
- **Politique d'aide financière** : Nous avons un programme d'aide financière pour les familles défavorisées, vous trouverez toutes les informations via le lien : <http://caravelles.ca/notre-club/formulaires-politiques/>
- **Politiques du club**: Nos politiques de protection pour les jeunes athlètes et plusieurs autres politiques de prévention sont disponibles au <http://caravelles.ca/notre-club/formulaires-politiques/>
- **Budget d'équipe** : Aucune participation au budget de l'équipe (tournois ou autres activités) ne pourra être demandée au club. Ceci est la responsabilité de chaque équipe. Les transports en bus sont à la charge des équipes.

- **Lunette de sport obligatoire**

Pour les joueurs et joueuses qui doivent porter des lunettes de vue sous prescription, uniquement.

La fédération de soccer du Québec rend obligatoire le port des lunettes de sport dès la saison hiver 2015-2016 et ce, pour tous les joueurs qui participeront à des activités dans la Ligue de soccer élite, la Ligue de développement, la Ligue de soccer Québec Métro et la LSRQ (joueurs U-8 et plus). Les arbitres vérifieront dorénavant les lunettes des joueurs afin que le règlement soit appliqué (obligation émise par la compagnie d'assurance). Seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs.



Un joueur ou une joueuse désirant porter out de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Le plastique doit être incassable et la monture doit être entièrement recouverte et attachée.

Un billet certifié d'un opticien au nom du joueur peut également être montré à l'arbitre avant chaque match. Ce billet doit certifier que le verre des lunettes est incassable.

- **Bénévoles + entraîneurs**

Nous recherchons des parents bénévoles **afin d'entraîner les équipes en ligue récréative** (principalement pour les matchs.). Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider pour les activités spéciales, les journées d'ouverture et de fermeture, pour le Festival etc. Cette aide est indispensable et nécessaire au bon fonctionnement du Club. Peu importe le nombre d'heures qu'il vous est possible de donner, contactez-nous au ecrire@caravelles.ca pour y laisser votre nom et nous vous contacterons pour plus de détails. Merci en avance !

- **U-05, U-06... O-35, qu'est que ça signifie? ???**

Le "U" et le "O" viennent des mots **Under** et **Over**. C'est la dénomination officielle de la [FIFA](#) (Fédération Internationale Football Association) pour catégoriser les joueurs de soccer selon leur âge au cours de l'année civile. La catégorie **U-05** signifie donc 5 ans et moins à partir du premier janvier. La catégorie **O-35** signifie 35 ans et plus au cours de l'année courante.

- **Reçus pour impôts**

Les reçus seront disponibles, pour la saison été 2019 ainsi que la saison Automne-Hiver 2020-2021 sur notre site web dès la mi-janvier 2021. Cette démarche est la même depuis plusieurs années au Club Caravelles.

Merci à nos principaux commanditaires



Faire parvenir votre fiche d'inscription et les documents demandés au :

Club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery

1229 Chanoine-Morel

Québec (Québec) G1S 4B1

Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription